



BREVET DE PILOTE PRIVE HELICOPTERE (PPLH)

Implantation :

*HELI SPHERE est situé dans la région centre sur l'aérodrome d'ORLÉANS,
À 1h30 de PARIS, à proximité des châteaux de la Loire dans un environnement sympa.*

Infrastructure :

- Un aérodrome moderne avec station météo, balisage de nuit, procédures de vol aux instruments.

Horaire :

*- Ouvert 7 jours sur 7.
- Les vols se font exclusivement sur rendez-vous, tous les jours y compris le week-end.*

Type d'appareil école :

- Hélicoptère Hughes 300, facile à piloter et très maniable, il est l'un des appareils idéals pour la formation.

Durée de la formation :

*Aucune limite de temps n'est imposée.
La formation s'effectue en fonction de votre emploi du temps.
Il est possible de faire une formation accéléré en volant tous les jours.*

Condition d'obtention :

*- Etre âgé de 17 ans révolus lors de l'examen final.
- Etre déclaré apte à la visite aéronautique par un médecin agréé dont la liste vous sera fourni.
- Satisfaire à l'examen théorique (5 modules, 120 QCM, 75 % à chaque module).
- 45 heures d'instruction minimum pour un élève sans expérience.
- 39 heures pour un pilote avion.
- Satisfaire à l'examen pratique (2h30 de vol environ).*



Examen théorique :

L'épreuve théorique est sous forme de QCM (Question à Choix Multiple).

Pour les débutants, il se décompose en 5 modules comme suit :

- Réglementation.
- Connaissances générales de l'aéronef, Principes de vol.
- Performance et préparation du vol, Météorologie, Navigation, Procédures opérationnelles.
- Performance humaine et ses limites.
- Communication.

Pour les pilotes avion, ayant leur certificat en cours de validité il se décompose en 3 modules comme suit :

- Réglementation.
- Connaissances générales de l'aéronef, Principes de vol.
- Performance et préparation du vol.

Formation pratique :

Pour les débutants, 45 heures de vol minimum réglementaire, qui se décompose comme suit :

- 35 heures de vol en double commande.
- 10 heures de vol solo.

Pour les pilotes avion, 39 heures de vol de vol minimum réglementaire, qui se décompose comme suit :

- 29 heures de vol en double commande.
- 10 heures de vol solo.

Détail de la formation pratique :

- Fonctionnement général de l'hélicoptère.
- Etude des commandes de vol et leurs effets.
- Tours de piste.
- Procédures d'urgence.
- Vol solo.
- Navigation.
- VSV (Vol Sans Visibilité).
- Travail campagne.



Frais supplémentaire à la charge de l'élève :

- Visite médicale.
- Les frais liés à l'inscription pour les examens théoriques et pratiques. (60€)
- La documentation aéronautique.
- Manuel du pilote d'avion (Edition Cépaduès).
- Technique d'utilisation de l'hélicoptère (Edition Cépaduès).
- Cours Mermoz.
- Annexes OACI.
- Doc SIA.

A l'issue du brevet :

Vous aurez la possibilité de louer notre hélicoptère et de survoler l'ensemble de la France.

Privileges de la licence PPLH :

Elle permet à son titulaire d'exercer **sans rémunération** les fonctions de commandant de bord sur tout hélicoptère dont il détient la qualification transportant ou non des passagers. Cependant, il peut partager les dépenses avec ses passagers.

Tarifs :

Année 2019

2 choix possibles

- Payable à l'heure de vol 500,00 € de l'heure
Soit un coût total pour 47 h 30 (2H30 de test inclus)..... 23 750,00 €

- Payable en forfait 10 heures d'avance 480,00 € de l'heure
Soit un coût total pour 47 h 30 (2H30 de test inclus)..... 22 800,00€

**Nota : Les vols école ne sont pas soumis à la TVA pour les particuliers
TVA à 20 % pour les entreprises**

Nous contacter : Mr HODEAU Pascal au 06 03 62 51 45
Bureau au 02 38 46 04 32